



RAPPORT ANNUEL AOST 2015



Contenu

| | |
|--|----|
| Avant-propos du président | 3 |
| Liste des abréviations | 4 |
| 1. Politique du marché du travail | 5 |
| 2. Surveillance du marché du travail | 8 |
| 3. Conditions de travail..... | 10 |
| 4. Politique des étrangers | 11 |
| 5. Affaires internes | 13 |
| 6. Finances | 14 |

Avant-propos du président



2015 aura de nouveau été une année riche en événements. L'abandon du taux plancher par la Banque nationale et la question migratoire ont ravivé l'intérêt du grand public pour nos différentes tâches.

Après la décision de la BNS, les demandes de réductions de l'horaire de travail ont légèrement augmenté dans plusieurs cantons. Pourtant, le chômage partiel ne semble pas constituer l'instrument privilégié actuellement pour atténuer la pression persistante sur les coûts.

Les questions liées à l'admission des réfugiés, à leur hébergement et à leur intégration sur le marché de l'emploi ont largement agité l'opinion publique. Un groupe de travail constitué de représentants de notre Association et de l'Association des services cantonaux de migration a publié un rapport assorti de plusieurs recommandations sur l'intégration des étrangers admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus. Nous sommes convaincus que l'intégration professionnelle de ces personnes constitue une tâche commune. La nécessité d'augmenter la participation au marché du travail est incontestable mais elle dépend en grande partie du degré de qualification de chacun.

Le secteur de la finance n'a pas fini sa mutation structurelle, ce que soulignent les récentes annonces de réductions massives de postes. Cependant, l'expérience de ces dernières années a montré que ces préannonces ne se traduisent que partiellement en licenciements. Dans les périodes mouvementées, il est particulièrement précieux d'entretenir de bonnes relations avec les employeurs.

Je suis heureux que le déménagement à la Genfergasse 10, Berne, signe la prise d'autonomie de notre secrétariat. Je tiens à remercier ici l'ensemble de l'équipe de son excellente collaboration et à vous assurer de mon constant engagement.

Bruno Sauter

Liste des abréviations

| | |
|-------|---|
| AC | Assurance-chômage |
| ACt | Office cantonal du travail |
| AEAI | Association des établissements cantonaux d'assurance incendie |
| AIPT | Association intercantonale pour la protection des travailleurs |
| ASM | Association des services cantonaux de migration |
| beco | Économie bernoise |
| CdC | Conférence des gouvernements cantonaux |
| CDEP | Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique |
| CER-N | Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États |
| CFST | Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail |
| CSIAS | Conférence suisse des institutions d'action sociale |
| DEFR | Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche |
| FlaM | Mesures d'accompagnement |
| GTN | Groupe technique national |
| LAA | Loi fédérale sur l'assurance-accidents |
| LACI | Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité |
| LMMT | Office de logistique des mesures du marché du travail |
| LSE | Loi sur le service de l'emploi et la location de services |
| LTN | Loi fédérale contre le travail au noir |
| LTr | Loi sur le travail |
| MMST | Sécurité au travail |
| MMT | Mesures du marché du travail |
| OASA | Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative |
| ODM | Office fédéral des migrations (depuis le 1 ^{er} janvier 2015, Secrétariat d'État aux migrations SEM) |
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| OLT | Ordonnance relative à la loi sur le travail |
| ORP | Office régional de placement |
| SCI | Système de contrôle interne |
| SECO | Secrétariat d'État à l'économie |
| SEFRI | Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation |
| SMT | Surveillance du marché du travail |

1. Politique du marché du travail

Conjointement à la CDEP, l'AOST s'est engagée avec succès en faveur du maintien du fédéralisme d'exécution en ce qui concerne la loi sur l'assurance-chômage. L'offre de formation de l'AOST dans le domaine du service public de l'emploi est adaptée aux besoins en formation continue des cantons. L'AOST a défendu une meilleure exploitation du potentiel offert par la main-d'œuvre nationale.



Modalités d'exécution de l'assurance-chômage

Les cantons ont toujours su clairement que les travaux sur la gouvernance (Commission de surveillance de l'assurance-chômage) et sur l'examen des modalités d'exécution de l'assurance-chômage (rapport Klaus Hug) avaient un impact direct sur le travail des autorités cantonales du marché du travail¹. C'est pourquoi le groupe de travail CDEP/AOST, créé en 2014 et placé sous la direction du conseiller d'État Urban

Camenzind (UR), a poursuivi ses travaux en 2015 et s'est empressé de défendre avec vigueur le maintien du fédéralisme d'exécution dans les groupes de travail du SECO. Une position qui a emporté l'adhésion des partenaires sociaux et de la Confédération et qui a mené à l'adoption d'un règlement de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, entré en vigueur au début de la nouvelle législature (2016). Ce nouveau règlement permet de professionnaliser et de renforcer les pouvoirs de la Commission, notamment grâce à la création d'une sous-commission chargée d'examiner au préalable l'ensemble des thèmes qui seront abordés par la Commission. La sous-commission est composée notamment de deux membres représentant les cantons et pouvant apporter leur expertise en matière d'exécution. Les présidents de l'AOST et de l'ACC continuent à siéger au sein de la Commission.

Les formations continues de l'AOST suscitent un vif intérêt

Inspirée de la formation de base proposée par la CRT, la nouvelle formation initiale en allemand est ouverte non seulement aux conseillers en personnel ORP, mais aussi au personnel de l'Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT) et au personnel de l'administration des services cantonaux. Le projet pilote, qui a démarré le 2 décembre 2015, a tout de suite dû être dédoublé pour répondre à la forte demande. Un concept global de formation continue pour les responsables des ORP a également été élaboré en 2015 et approuvé par le Comité. Cette formation continue est conçue comme complémentaire aux offres de formation pour cadres proposées à l'interne par les cantons ; elle entend aborder des problématiques liées au management et à la direction en tenant compte de l'Accord axé sur l'efficacité ORP/LMMT/ACT.

Les formations continues déjà existantes ont de nouveau été plébiscitées en 2015. Pour la formation de base intercantonale pour les conseillers en personnel ORP de Suisse occidentale, quatre cycles de huit journées de cours ont été proposés. Au total, 59 personnes ont suivi cette formation.

Une nouvelle session intercantonale « Formation ACT » a été organisée en Suisse alémanique, avec 39 inscrits issus de neuf cantons différents.

¹ En raison d'irrégularités constatées dans les acquisitions au sein de l'organe de compensation de l'assurance-chômage (AC) et de soupçons de corruption qui pèsent sur des collaborateurs du SECO, le chef du DEFR a ordonné une enquête administrative début 2014. Cette enquête, réalisée par le professeur Saxer, avait aussi pour objectif de proposer des mesures d'amélioration et de réfléchir sur les modalités d'exécution de l'AC.

En 2015, huit demandes d'équivalence ont été soumises au Comité de formation Confédération-AOST, dont deux seulement ont été acceptées.

Il a fallu vérifier à quel point les institutions formatrices prévoyaient de proposer le nouvel examen du brevet fédéral de spécialistes RH avec option placement de personnel public et conseil (option B). Les conclusions sont réjouissantes : aussi bien du côté romand que du côté allemand, le processus est déjà très avancé.

L'AOST s'est également réorganisée dans le domaine marché du travail/AC. Les membres des nouveaux pools spécialisés et du nouvel organe de coordination marché du travail/AC ont été accueillis lors de la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu en juin 2015. L'organe de coordination est entré plusieurs fois en fonction pour des évaluations et pour des prises de position. Le pool spécialisé a recruté les membres du groupe de projet « Stratégie employeurs des ORP » - un projet qui a pour but de promouvoir le placement des personnes à la recherche d'un emploi par le biais du renforcement des relations avec le patronat et qui doit être mis en œuvre en 2016.

Promotion du potentiel offert par la main-d'œuvre nationale

En juin 2015, la CDEP, en étroite collaboration avec l'AOST, a publié un rapport sur le potentiel de la main-d'œuvre nationale. Le but était de montrer, contre les partisans de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et contre l'opinion publique, dans quelle mesure les cantons déploient déjà tout un éventail d'instruments dans le cadre de leur politique du marché du travail pour exploiter le potentiel de la main-d'œuvre et du personnel qualifié indigènes. Le débat technique entre cantons au sujet des différentes possibilités et des approches divergentes a pu être accompagné. Enfin, un membre du Comité exécutif de l'AOST a participé aux côtés de la délégation de la CDEP à la première Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés en avril 2015.

Publications

Outre les publications internes, l'Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi (**ORTE**) a fait paraître les études suivantes :

- Henning Atzamba, « Évolution du taux de retour en emploi en Suisse romande entre 2006 et 2014 », avril 2015.
- Alexandre Meyer, en coll. Avec Olivier Thomas, « Entwicklung des Personalverleihs in der Westschweiz – Aktualisierte Version, Zahlen für das Jahr 2014 », novembre 2015.

En 2015, en collaboration avec les ORP des cantons romands, l'ORTE a également développé un outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers, accessible en ligne : www.ricrac.ch² (Référentiel intercantonal romand sur les activités et les compétences).

En mars 2015, **AMOSA** (Observatoire du marché du travail Suisse orientale, Argovie, Zoug et Zurich) a publié une étude intitulée Mobilité sur le marché du travail et pénurie de personnel qualifié – Opportunités et défis pour demandeurs d'emploi et les entreprises. L'étude se penche essentiellement sur les demandeurs d'emploi hautement qualifiés dans des secteurs où la main-d'œuvre spécialisée fait défaut. Elle cherche à décrypter les causes du chômage et sa portée et elle analyse la mobilité des chômeurs. AMOSA s'est entouré de partenaires de projet issus des secteurs économique, associatif et de l'orientation professionnelle afin d'élaborer des mesures et des recommandations pour lutter contre le chômage de la main-d'œuvre touchée. L'ensemble de l'étude est documenté³.

² Cf. www.ge.ch/occe/orte.asp.

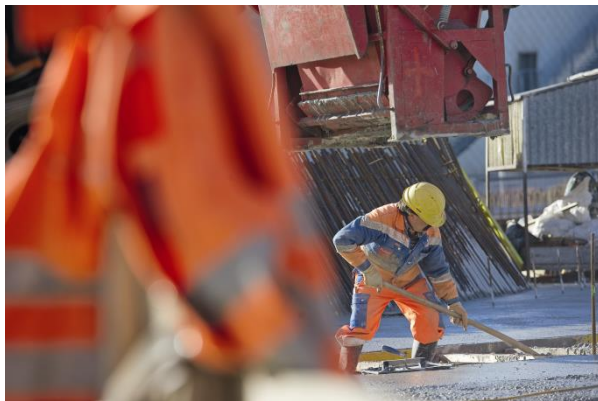
³ Plus d'informations sur le projet (étude, points presse, etc.) sur <http://www.amosa.net/projekte/mobilitaet-fachkraeftemangel.html>.

Projets soumis à consultation / prises de position :

- Collaboration assurance-chômage/aide sociale : rapports des groupes de travail « modèle de financement » et « convention cadre » (en collaboration avec la CDEP)
- Rapport d'évaluation PA 13470 sur deux MMT proposées par l'AC : les programmes d'emploi temporaire (PET) et les stages professionnels
- Chapitre M du Bulletin LACI consacré aux mesures du marché du travail nationales (juin 2015)

2. Surveillance du marché du travail

Malgré une mise en œuvre qui donne satisfaction, les mesures d'accompagnement (FlaM) restent dans le viseur politique. Avec la nouvelle formation FlaM/LTN, l'AOST entend contribuer concrètement à leur optimisation. Sur le fond, la révision de la loi fédérale concernant les mesures en matière de lutte contre le travail au noir est accueillie favorablement.



Les FlaM toujours dans le viseur politique

Le rapport annuel FlaM du SECO a de nouveau souligné les efforts fournis par les autorités cantonales du marché du travail en matière d'exécution des mesures d'accompagnement. Les objectifs de contrôle ont nettement été dépassés (+43 %). Afin de poursuivre ce mouvement d'optimisation, le président de l'AOST a préconisé, dans son communiqué de presse du 5 mai 2015, que les commissions paritaires renforcent le si-

gnalement des infractions afin que les cantons puissent prononcer des amendes administratives ou des interdictions. L'AOST a contribué elle aussi à l'optimisation de l'exécution par les organes cantonaux, notamment grâce aux deux rencontres d'échange d'expérience du pool spécialisé surveillance du marché du travail.

Bien que, lors de la procédure de consultation concernant la loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (fin 2014), seule la limite supérieure des sanctions administratives à 30 000 francs ait été approuvée, le Conseil fédéral a réactivé le groupe de travail en décembre 2015 afin de parvenir à un accord des partenaires sociaux sur les mesures ajournées. L'AOST et la CDEP défendent ensemble les intérêts des cantons dans ce groupe de travail, sous la présidence du chef de la Direction du travail du SECO.

La formation FlaM/LTN démarre

Le secrétariat de l'AOST a trouvé un modérateur et des orateurs issus du terrain pour animer le premier module de la formation des inspecteurs FlaM/LTN ; avec le soutien d'un formateur, ils ont élaboré les supports pédagogiques et mis au point les cas pratiques. Un projet pilote permettra de tester ce premier module en mars 2016. La rencontre d'échange d'expériences du pool spécialisé SMT (novembre 2015) a été riche en apports pour la réalisation des modules 2 et 3 de la formation.

Révision de la LTN et motion Niederberger

Lors de la procédure de consultation, l'AOST a salué la révision de la LTN, spécialement la limitation du champ d'application de la procédure de décompte simplifiée aux personnes employées dans des ménages privés, ainsi que les possibilités ouvertes pour un meilleur échange d'informations entre les autorités impliquées dans la lutte contre le travail au noir. Par contre, l'AOST s'est montrée critique à l'égard du droit du SECO d'établir des directives et à l'égard du nouveau modèle de financement fixant la répartition entre la Confédération et les cantons. Le nouveau modèle de financement a été rejeté à une large majorité et a été abandonné. La motion Niederberger a divisé l'opinion : après évaluation, l'AOST a recommandé d'abroger l'obligation d'annonce mensuelle et de soulager les entreprises.

Projets soumis à consultation / prises de position :

- Consultation : Directives et commentaires relatifs à la Loi sur le service de l'emploi et la location de services (LES), à l'Ordonnance sur le service de l'emploi (OSE) et à l'Ordonnance sur les émoluments LSE (OEmol-LSE)
- Audition : Adaptation de la directive du SECO concernant la vérification du statut d'indépendant
- Consultation : Rapport FlaM 2014
- Consultation : Rapport 2014 sur l'exécution de la loi fédérale concernant les mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)
- Consultation : 11^e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE
- Révision de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Motion Niederberger 14.3728 « Coût des réglementations pour les entreprises. Supprimer les travaux inutiles dans le domaine de l'AVS » - Sondage auprès des partenaires sociaux et des cantons

3. Conditions de travail

Les débats autour de la saisie des heures de travail se sont poursuivis en 2015. Bien que l'Association et l'AIPT se soient conjointement exprimées contre la nouvelle réglementation, celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, posant de nouveaux problèmes d'exécution. Plusieurs étapes importantes ont été franchies dans la mise au point d'un brevet fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS).



Nouvelle réglementation pour la saisie du temps de travail

Après plusieurs années de discussion, les partenaires sociaux ont finalement trouvé un compromis, début 2015, pour la saisie du temps de travail : pour les travailleurs dont le salaire soumis à l'AVS (bonus inclus) est supérieur à 120 000 francs et qui disposent d'une grande autonomie au travail, il doit être possible de renoncer à l'enregistrement de la durée du travail, dans la mesure où cela est préalablement

réglé dans le cadre d'une convention collective du travail (CCT) et où la personne donne son consentement. Les cantons n'ont pas été impliqués dans l'élaboration de cette solution et ils ont fait part de leur réserve quant à l'exécution de la nouvelle réglementation lors de l'assemblée annuelle commune de l'AOST et de l'AIPT à Bâle. En effet, cette réglementation implique l'augmentation des tâches de contrôle incombant aux inspecteurs cantonaux du travail (police des salaires) et l'impossibilité de continuer à contrôler une série de dispositions.

Lors de l'audition, l'AOST et l'AIPT se sont exprimées d'une même voix contre la révision de l'ordonnance 1 de la loi sur le travail parce qu'elle défavorise les PME et les entreprises internationales et parce qu'elle complique l'exécution des mesures d'accompagnement et des réductions de l'horaire de travail. Dans leur prise de position, l'AOST et l'AIPT ont à nouveau exigé la révision totale de la loi sur le travail datant de 1964, qui seule permettrait de tenir compte des mutations socio-économiques.

Malgré cette critique, le Conseil fédéral a annoncé le 4 novembre 2015 qu'il maintenait pour l'essentiel le projet d'assouplissement.

Examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral

Concernant le travail d'élaboration du contenu du nouvel examen professionnel, l'AOST et l'AIPT ont diffusé leurs connaissances et leurs expériences auprès de l'Association faîtière pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail, auprès du Comité et auprès du secrétariat. La commission des examens, aidée de spécialistes venus de l'extérieur, a élaboré les profils de compétences des futurs spécialistes STPS et commencé à mettre au point le règlement d'examen et les directives afférentes. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a accueilli favorablement la demande de financement qui avait été déposée par l'Association. Les vérifications sur le marché ont montré que l'examen en question est bien positionné pour s'intégrer au paysage de la formation. Les travaux se poursuivent et la première session devrait se dérouler en 2017.

Projets soumis à consultation / prises de position :

- Deuxième audition : Modification de l'Ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2)
- Audition : Modification de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) : saisie du temps de travail

4. Politique des étrangers

En 2015, l'immigration sur le marché du travail suisse a encore été au centre des préoccupations des autorités cantonales du marché du travail, avec non seulement la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, mais aussi la réduction des contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers.



Coopération pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse

Les travaux des cantons sur le nouveau système d'admission (mise en œuvre de l'art. 121a Cst.), placés sous la direction de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), se sont poursuivis. Les cantons se sont penchés sur la prise de position concernant les deux projets mis en consultation par la Confédération en vue de la modification de la Loi sur les étrangers (LEtr)⁴. L'AOST a de nouveau

été associée au groupe de travail de la CDEP, placé sous la direction du conseiller d'État Benedikt Würth (SG). Les cantons ont estimé que les projets mis en consultation étaient globalement acceptables, leurs principales remarques ayant été prises en compte. L'AOST a renoncé à se prononcer, le Comité a loué les aspects techniques et exécutoires du dossier de consultation et a fait ses recommandations aux membres de l'AOST, notamment sur le contrôle du respect de la préférence nationale, sur la question des frontaliers ou sur le contrôle de rémunération et de travail. Le 4 décembre 2015, en décidant de limiter l'immigration en prévoyant une clause de sauvegarde, le Conseil fédéral a pris une nouvelle direction⁵. Le Message sur le projet de loi sera adopté à l'intention du Parlement au printemps 2016, ce qui signifie que les cantons vont poursuivre leurs travaux sur ces questions en 2016.

La réduction des contingents pour les ressortissants de pays tiers est problématique

Le Conseil fédéral a nettement réduit les contingents pour les ressortissants de pays tiers et pour les prestataires de services de l'UE/AELE en 2015 contre la volonté expresse des cantons⁶. Les autorités cantonales d'exécution ont dû défendre cette décision auprès des entreprises et gérer des contingents limités. Lors de la consultation sur les contingents pour l'année suivante, l'AOST a pris position en faveur d'un retour au niveau de contingentement de 2014 et s'est expressément exprimée contre une nouvelle baisse des chiffres maximaux. Le maintien des contingents au niveau de 2015 décidé par le Conseil fédéral a été accueilli avec soulagement.

L'AOST et l'ASM s'engagent conjointement en faveur d'une meilleure intégration sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus

En février, le Comité a pris connaissance avec satisfaction du rapport du groupe de travail AOST/ASM sur l'insertion sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus. Le rapport émet des recommandations concrètes à l'intention des autorités cantonales de la migration et du marché du travail ainsi que des partenaires de la Confédération, du SEM et du SECO. La suppression des contre-incitations, la réduction des tâches administratives liées à l'obtention d'un permis de travail, l'optimisation de l'insertion au cas par

⁴ Révision partielle de la Loi sur les étrangers (gestion de l'immigration) et adaptation du projet de modification de la Loi sur les étrangers (intégration ; 13.030) à l'art. 121a Cst et à cinq initiatives parlementaires. La procédure de consultation pour les deux projets a pris fin le 28 mai 2015.

⁵ Également https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/aktuell/news/2015/ref_2015-12-042.html.

⁶ Voir aussi <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=de&msg-id=55449>.

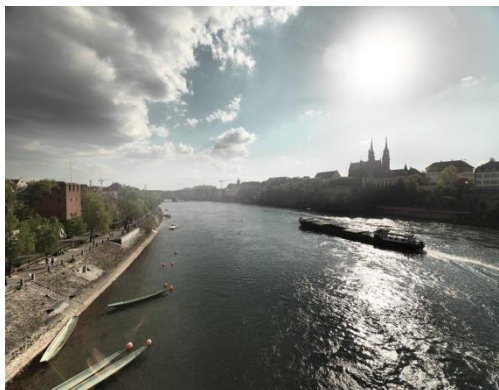
cas des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus sur le marché de l'emploi (bilan de compétences, valorisation ciblée des compétences, transparence dans la communication des attentes à la personne concernée pour à la fois soutenir et stimuler) sont au centre de ces recommandations. Au cours de l'année, le rapport a été porté à la connaissance des acteurs impliqués et discuté avec eux, le SEM a contrôlé les recommandations.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Consultation AOST/ASM : Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4005 Clarification des raisons des différences dans la mise en œuvre de l'Accord sur la libre circulation des personnes par les cantons

5. Affaires internes

Le secrétariat de l'AOST a emménagé au Genfergasse 10, Berne. Avec la création de deux nouveaux organes spécialisés (marché du travail/assurance-chômage et politique des étrangers), l'Association a mené à bien sa réorganisation.



Rapprochement géographique de la CDEP

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le secrétariat de l'AOST est installé dans les locaux modernes du Genfergasse 10 où il assure la gestion de l'Association de manière autonome. La Fondation ch à Soleure fournit à l'AOST son appui pour les questions financières et RH. Le secrétariat est désormais à une encablure de la CDEP avec laquelle il a étroitement coopéré, notamment au sein du groupe de travail « Modalités d'exécution AC » et du « groupe de travail Würth » (voir chap. 1 et 4).

Les organes spécialisés sont tous opérationnels

Suite aux résultats concluants de la restructuration de l'organe spécialisé surveillance du marché du travail, la réorganisation s'est étendue aux domaines marché du travail/AC et politique des étrangers. Outre le pool spécialisé, ce sont essentiellement les organes de coordination et les délégations qui apportent leur expertise au secrétariat (cf. chap. 1). Tous les organes spécialisés sont désormais fonctionnels, la réorganisation est terminée.

Assemblée annuelle à Bâle avec Top Secret Drum Corps

L'assemblée annuelle de l'AOST s'est tenue les 28 et 29 mai 2015 à Bâle, conjointement à celle de l'AIPT. Le fil conducteur « Politique du marché du travail et réalité » a donné lieu à de vifs échanges avec les représentants des autorités fédérales sur la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et sur la saisie des heures de travail. Hansjürg Dolder a créé la surprise pendant le souper de gala à la Volkshaus en faisant intervenir l'exceptionnel groupe de tambours Top Secret Drum Corps. Le vendredi, les Bâlois ont pu présenter les fleurons de leur ville à leurs invités : le campus Novartis, le parc Saint-Jacques, la tour Roche et le port.

Changements au sein du personnel

Les changements suivants sont intervenus au sein des organes internes :

- Peter Kuratli a été élu lors de l'assemblée générale pour siéger au Comité AOST.
- Heinz Martinelli (GL) et Markus Wittmann (BL) ont été élus comme réviseurs. Ils remplacent Bernhard Berner (TG) et Ursula Richrath (ZH).
- Les cantons d'Obwald, de Nidwald et du Jura ont nommé Joe Amrhein, Claudia Bättig-Lüthy et Claude-Henri Schaller à la tête de leurs offices de l'économie et de l'emploi respectifs. Ils représentent désormais leur office au sein de l'assemblée plénière.
- Roger Piccand, ancien président de l'AOST, a pris sa retraite anticipée. Son remplaçant, François Vodoz, qui était déjà actif dans les organes spécialisés de l'AOST, a été désigné comme successeur et il représente désormais le canton de Vaud à l'assemblée plénière.
- Robert Bisig (AI), Walter Hafner (AR) et Sandra Zumsteg (NE) ont quitté fin 2015 la direction de leurs offices.
- L'équipe du secrétariat a accueilli sa nouvelle assistante de direction, Ursula Boschung.

L'Association remercie toutes les personnes mentionnées de leur engagement pour l'AOST.

Le secrétariat met régulièrement à jour la liste des membres des différents organes de l'Association et des organes spécialisés.

6. Finances

Comptes de pertes et profits 2015

| Produits | Résultats 2015 | Budget 2015 | Résultats 2014 |
|---|-------------------|----------------|-------------------|
| Cotisations et contributions | 811 100 | 811 500 | 815 300 |
| Cotisations membres | 242 100 | 242 500 | 242 100 |
| Subventions Confédération | 498 500 | 498 500 | 498 500 |
| Remboursement CDEP | 70 500 | 70 500 | 74 700 |
| Activités de formation | 140 070 | 102 500 | 111 166 |
| Émission des attestations d'équivalence | 400 | 1 000 | 600 |
| Mandats formations et événements | 111 191 | 80 000 | 87 981 |
| Gestion inspection du travail (ASGS) | 26 979 | 20 000 | 21 527 |
| Autres | 1 500 | 1 500 | |
| Brevet fédéral RH | | | 1 058 |
| Publications | 30 004 | 18 000 | 25 136 |
| Publications LACI | 30 004 | 18 000 | 25 190 |
| Pertes sur débiteurs | | | -54 |
| Recettes prestations et projets | 22 504 | 24 500 | 30 949 |
| Gestion AIPT | 22 504 | 23 000 | 22 516 |
| Autres projets et mandats | | 1 500 | 8 433 |
| Résultat financier | 225 | 1 500 | 553 |
| Intérêts bancaires | 225 | 1 500 | 553 |
| Recettes extraordinaires | | | 8 362 |
| Recettes extraordinaires | | | 8 362 |
| TOTAL PRODUITS | 1 003 903 | 958 000 | 991 466 |

Comptes de pertes et profits 2015

| Charges | Résultats 2015 | Budget 2015 | Résultats 2014 |
|--|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| Activités de formation | 71 409 | 69 500 | 67 595 |
| Équivalence art. 119b OACI | | 500 | 0 |
| Mandats de formations et événements | 67 181 | 60 000 | 67 595 |
| Gestion inspection du travail (ASGS) | 1 053 | 2 000 | |
| Autres | 3 175 | 7 000 | |
| Publications | 12 775 | 8 000 | 9 441 |
| Publications LACI | 12 775 | 8 000 | 9 441 |
| Projets | | 1 000 | |
| Projets | | 1 000 | |
| Frais de personnel | 519 808 | 562 000 | 770 075 |
| Salaires | 438 362 | 450 000 | |
| Assurances sociales | 73 464 | 100 000 | |
| Formation et formation continue | 5 865 | 10 000 | 3 100 |
| Autres | 2 117 | 2 000 | |
| Frais de personnel | | | 766 975 |
| Charges d'exploitation | 392 406 | 288 000 | 150 955 |
| Loyer et charges | 35 048 | 50 000 | |
| Frais d'administration (matériel de bureau, téléphone, etc.) | 13 315 | 10 000 | |
| Comptabilité et conseil | 17 520 | 15 000 | |
| Traduction | 18 563 | 20 000 | |
| Comité exécutif | 10 118 | 10 000 | 11 989 |
| Assemblée annuelle | 3 294 | 15 000 | 2 693 |
| Assemblée plénière | 19 872 | 15 000 | 19 571 |
| Marketing et communication | 1 193 | 5 000 | 12 371 |
| Rencontre nationale / organes spécialisés | 12 938 | 6 000 | 3 954 |
| Informatique | 10 581 | 30 000 | |
| Frais de représentation | 5 993 | 12 000 | |
| Frais divers | 243 966 ⁷ | 100 000 | 14 123 |
| Frais généraux | | | 86 256 |
| Charges financières | 51 | 300 | 226 |
| Banque, CCP | 51 | 300 | 226 |
| Charges extraordinaires | | | 47 822 |
| Charges extraordinaires | | - | 47 822 |
| TOTAL CHARGES | 996 449 | 928 800 | 1 046 114 |
| | | | |
| DIFFÉRENTIEL (PROFITS / PERTES) | 7 454 | 29 200 | -54 648 |

⁷ Le déménagement et la provision pour la TVA ont été passés en « frais divers ».

Bilan 2015

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actifs | | |
| Liquidités | 679 300 | 852 097 |
| Caisse | 187 | 13 |
| Postfinance compte commercial | 378 928 | 556 490 |
| Postfinance e-compte d'épargne | 150 125 | |
| Postfinance compte d'épargne | 150 061 | |
| Compte courant BCBE | | 291 725 |
| Compte épargne BCBE | | 3 869 |
| Créances | 61 972 | 45 381 |
| Créances débiteurs | 61 972 | 45 190 |
| Avoir en impôt anticipé | | 191 |
| Stocks | 36 874 | 46 520 |
| Publications | 36 874 | 46 520 |
| Actifs de régularisation | 100 | 3 360 |
| Actifs de régularisation | 100 | 3 360 |
| Caution locative | 10 080 | |
| BCBE | 10 080 | |
| TOTAL ACTIFS | 788 326 | 947 358 |
| Passifs | | |
| Passifs à court terme | 38 571 | 380 992 |
| Créanciers | 38 567 | 380 992 |
| Caisse de pension | 4 | |
| Passifs de régularisation | 1 030 | 45 095 |
| Passifs de régularisation | 1 030 | 45 095 |
| Provisions | 446 278 | 226 278 |
| Mise en œuvre art. 119b OACI | 84 000 | 84 000 |
| Formation de base et continue | 111 278 | 111 278 |
| Développement de l'Association | 31 000 | 31 000 |
| TVA | 220 000 | |
| Capital propre | 302 447 | 349 641 |
| Capital propre | 294 993 | 349 641 |
| Compte de pertes et projets | 7 454 | - 54 648 |
| Pertes et profits | 7 454 | - 54 648 |
| TOTAL PASSIFS | 788 326 | 947 358 |

Rapport de révision 2015



Departement Volkswirtschaft und Inneres
 Amt für Wirtschaft und Arbeit
 Zwinglistrasse 6
 CH-8750 Glarus

Telefon +41 55 646 66 20
 Fax +41 55 646 66 09
 E-Mail: awa@gl.ch
 www.gl.ch



Verband Schweizerischer
 Arbeitsmarktbehörden VSAA
 Präsident Bruno Sauter
 Genfergasse 10
 3011 Bern

Glarus, 23.03.2016 / MHe

REVISIONSBERICHT ÜBER DIE JAHRESRECHNUNG 2015 DES VSAA

Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren

Als Revisionsstelle haben wir am 17. März 2016 bei der ch Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit in Solothurn, die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Verbandes Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden (VSAA) für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

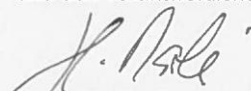
Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung und die Geschäftsstelle verantwortlich (Art. 18 Bst. e Statuten), während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Unsere Revision erfolgte im Wesentlichen nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Aufgrund unserer Prüfung bestätigen wir, dass

- die Buchhaltung sauber und übersichtlich geführt ist;
- die kontrollierten Rechnungsvorgänge als richtig befunden werden;
- Die Eröffnungsbilanz per 1. Januar 2015 korrekt vorgetragen wurde und die Bilanzwerte sowie Erfolgsrechnungspositionen per 31. Dezember 2015 richtig ausgewiesen sind;
- bei einem Ertrag von CHF 1'003'678.- und einem Aufwand von CHF 996'223.56 die Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 7'454.44 abschliesst;
- das Eigenkapital nach Gewinnvortrag am 31. Dezember 2015 neu CHF 302'447.25 beträgt.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Antrag: Als statutarische Kontrollstelle beantragen wir der Generalversammlung, die vorliegende Jahresrechnung mit einem Ertragsüberschuss von Fr. 7'454.44 zu genehmigen und den verantwortlichen Organen Entlastung zu erteilen.


 Heinz Martinelli
 Kanton Glarus, Revisor


 Markus Wittmann
 Kanton Basel-Landschaft, Revisor